

Délibération 3.03
Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
sur la gestion de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Intervention de Sophie HERVE

Monsieur le Président,

Tout d'abord, à la lecture de ce rapport, nous tenons à saluer les réels efforts de la précédente majorité comme de l'actuelle, pour adapter les moyens aux besoins grandissants exprimés auprès de notre Maison Départementale des Personnes Handicapées, même si nous avons relevé que ce renforcement des moyens fut un peu tardif à se dessiner.

Remarquons d'ailleurs, une fois encore, que cette tendance ne fut pas accompagnée comme il se doit par l'Etat.

C'est toujours ce double discours insupportable entre ses bonnes intentions affichées devant les médias pour accompagner les personnes en situation de handicap et la réalité des mesures qu'il prend.

J'ai encore en mémoire la déclaration de la secrétaire d'Etat en charge du handicap, la veille de la rentrée, qui affirmait qu'aucun enfant ne serait laissé au bord du chemin...

Trois jours plus tard, 70 % des élèves devant bénéficier d'une AVS conformément aux avis rendus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en étaient dépourvus le jour de la rentrée, alors même qu'il y a deux ans, 90 % des élèves disposaient d'une AVS.

Depuis la situation s'est certes améliorée mais dans la douleur et le compte n'y est toujours pas.

Donc pour une fois que la Chambre des comptes met en avant le manque de moyens humains face aux besoins, nous apprécions ! Non tout n'est donc pas, en effet, qu'une question d'organisation !

Fort des efforts consentis, il nous faut désormais aller plus loin et affecter de nouveaux moyens.

Pour résoudre les difficultés rencontrées par les ayant droits : l'accueil téléphonique, l'absence d'information notamment dans le suivi des demandes, les délais de traitement (1 an sur Le Havre actuellement pour certaines situations. Je n'ai de cesse d'ailleurs d'être saisie par des familles havraises qui m'alertent sur l'absence de réponse, d'écoute...). Et bien entendu pour respecter la législation du travail ! Un comble...

Des mesures qui, sans nul doute, seront traduites dans votre projet de budget 2019. Nous y veillerons.